

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

7 mars 2018

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 7 MARS 2018, à 18 h 05 (6 h 05 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines
et matérielles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail
(réunion privée) de 17 h à 18 h.

03-18-068A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

Madame la préfète revient sur deux événements ayant eu lieu tout dernièrement sur le territoire de la MRC. Elle débute en invitant Madame France Marion à partager le succès découlant de l'inauguration du nouveau centre communautaire à Latulipe-et-Gaboury alors qu'au-delà de 150 personnes ont participé à l'événement, le 24 février dernier. La modernisation de la salle a nécessité un investissement de 830 000 \$. Bravo à cette communauté pour la réalisation de ce projet très moderne !

Madame Bolduc a poursuivi en mentionnant l'inauguration, le 4 mars dernier, du Refuge pour animaux, dont les installations sont situées à Laverlochère. Moment fort émouvant pour les bénévoles impliqués dans la réalisation de ce beau projet où le milieu municipal a été mis à contribution par diverses ententes avec le Refuge pour la gestion des animaux de compagnie.

Information **Suivi des priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue.**

La préfète informe les membres du CA que les priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue seront inscrites de manière statuaire à l'ordre du jour du conseil de la MRC. Elle expose un suivi pour chacun de ces dossiers :

- La connectivité (téléphonie cellulaire et l'Internet haute vitesse) : le projet du GIRAT, visant à documenter le dossier pour l'installation de tours de communications pour assurer une couverture complète de la région en téléphonie mobile, a été accepté au FARR, la contribution de la MRC étant alors révisée à la baisse pour un montant de 1 231,72 \$.
- Le projet Onimiki : une rencontre est à planifier entre les deux chefs des communautés de Kebaowek et Wolf Lake et les membres du conseil de la MRC d'ici le début du mois d'avril.
- La Planification stratégique du Témiscamingue : une lettre est en production de la part de la préfète pour soutenir le projet des cartes d'options professionnelles du Centre Frère-Moffet.

Information **Suivi d'enjeux ponctuels.**

Comme au point précédent, Madame Bolduc mentionne l'importance d'inscrire à l'ordre du jour de chaque conseil de la MRC, un volet sur le suivi d'enjeux ponctuels où la MRC est amenée à se positionner ou à participer à diverses actions. Présentement, trois dossiers sont particulièrement plus sensibles :

1. Services en santé : une lettre a été transmise au PDG du CISSSAT, suivant la position du conseil de la MRC à sa dernière séance.
2. Desserte régionale des nouvelles : le 1^{er} mars dernier, l'entreprise RNC Média a annoncé par voie de communiqué qu'elle mettait fin à l'entente qui la liait à la Société Radio-Canada, cessant ainsi les activités de diffusion de l'antenne CKRN. Les membres du CA manifestent leurs préoccupations quant à la couverture du Témiscamingue au niveau du régional et sur la scène provinciale.
3. Développement agricole – Filière bovine.

03-18-069A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi de prêts/suivi de dossier.**

Un état de situation sur différents dossiers financés par le Fonds local d'investissement (FLI) a été présenté auprès des membres du CA.

En date du 5 mars 2018, la disponibilité du FLI est de 1 002 992,40 \$ et celle du FLS de 269 551,94 \$.

03-18-070A **Autorisation pour signature de l'Entente relative à la protection contre l'incendie entre la ville de Témiscaming et le Comité municipal de Laniel.**

Considérant que selon les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant que le Comité municipal de Laniel n'a aucune entente de protection en incendie;

Considérant que la ville de Témiscaming et son service en sécurité incendie sont prêts et désireux d'offrir une protection incendie sur le territoire de Laniel;

Considérant que l'entente convenue entre la ville de Témiscaming et le Comité municipal de Laniel répond aux besoins en termes de couverture pour le territoire de Laniel;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la préfète et la directrice générale de signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente relative à la protection contre l'incendie, entre la ville de Témiscaming et le Comité municipal de Laniel.

La présente résolution a pour objectif de rencontrer la responsabilité de la MRC à titre de gestionnaire des TNO, et la MRC de Témiscamingue reconnaît les compétences et l'autonomie du Comité municipal de Laniel.

03-18-071A

Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (94^e rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

//

M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet : Modernisation de la scierie Des Quinze (projet de chauffage en biomasse forestière.

Demandeur : Municipalité de Rémigny

Montant demandé : 6 523,95 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (vente de lots épars)	61 154,95 \$
Retraits (projets) 54 631,00 \$ + 6 523,95 \$	- 61 154,95 \$
Solde	0,00 \$

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Rémigny.

03-18-072A

Gestionnaire de formation pour les pompiers – Renouvellement auprès de l'École nationale des pompiers – Montant annuel de 1 007,40 \$.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a conclu une entente, en 2005, avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) pour être gestionnaire de formation Pompier 1 pour les municipalités du Témiscamingue;

Considérant qu'une demande d'agrément a également été formulée en 2008 pour être gestionnaire des formations Pompier II (Pompier opération, Matières dangereuses opérations et Désincarcération) ainsi qu'Opérateur d'autopompe;

Considérant que cette entente arrive à échéance le 30 juin 2018;

Considérant qu'une évaluation des règles de fonctionnement et de gestion auprès d'autres gestionnaires de formation avait été réalisée en 2009;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler pour une période d'un an, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 l'entente de formation des pompiers avec l'École nationale des pompiers du Québec, pour un montant de 1 007,40 \$;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC à signer pour et au nom de la MRC tous les documents pertinents à la présente résolution.

03-18-073A **Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'une ressource pour coordonner la démarche MADA (poste contractuel).**

Considérant la confirmation par la ministre responsable des aînés d'une aide financière de 74 000 \$ pour l'élaboration des politiques des aînés et des plans d'actions qui découleront de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que ce soutien financier fait suite au dépôt d'une demande commune impliquant huit municipalités et la MRC de Témiscamingue;

Considérant que le mandat nécessite l'embauche d'une ressource pour voir à la coordination de la démarche;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'affichage d'un coordonnateur pour la démarche MADA, poste contractuel pour une durée de 18 mois.

Information **Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche du commis-comptable.**

Le processus de sélection pour combler le poste n'étant pas terminé, le point est reporté à une séance ultérieure.

03-18-074A **Gestion des ressources humaines – Poste de greffier – Résultats du sondage réalisé auprès des municipalités locales.**

Considérant qu'à la réunion de travail du budget 2018, les membres du conseil avaient demandé qu'un sondage soit réalisé auprès des municipalités locales pour évaluer les besoins en expertise juridique;

Considérant que les directions générales des municipalités locales ont été invités à compléter un sondage sur le web pour répondre à diverses questions tel que : les services juridiques utilisés, les investissements annuels en la matière, une estimation du nombre d'heures attirées à ce type d'expertise;

Considérant l'intérêt des municipalités à obtenir une expertise juridique à divers niveaux (validation de procès-verbaux, projets de règlements, rédaction d'appel d'offres, avis juridiques et autres);

Considérant que la MRC de Témiscamingue a identifié ses besoins en services juridiques, lors de la réorganisation administrative et que 3 affichages de poste ont été réalisés sans résultat concluant;

Considérant que le budget pour l'embauche d'un greffier a été inscrit au budget 2018;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le lancement d'un processus d'embauche pour combler le poste de greffier.

Information

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour la formation sur la gestion des réseaux sociaux.

Des informations supplémentaires n'ayant pas été obtenues, notamment sur les frais et disponibilités du formateur, ce point est remis à une séance ultérieure.

03-18-075A

Programme de Commercialisation Internationale 2018-2020 – Demande de soutien financier pour des entreprises témiscamiennes.

Considérant que le Programme de commercialisation internationale : vise à maximiser les ventes au Québec et à l'international avec les voyagistes et les réceptifs pour les entreprises inscrites au programme;

Considérant qu'une dizaine d'entreprises ou organismes du Témiscamingue, les entreprises et organismes suivants ont manifesté un intérêt;

Considérant que le budget estimé pour l'adhésion de ces organismes à cette démarche est d'environ 8 000 \$;

Considérant la disponibilité budgétaire du Fonds de promotion en tourisme de la MRC de Témiscamingue;

Considérant que la demande de soutien financier est à la hauteur de 20 % de 8 000 \$, soit 1 600 \$;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

❖ D'allouer un montant maximum de 1 600 \$ à même le Fonds de promotion en tourisme de la MRC pour les entreprises témiscamiennes s'inscrivant au Programme de commercialisation internationale 2018-2020.

La Société de développement du Témiscamingue assure le suivi quant à la gestion et la reddition de comptes (preuves de paiement, remboursement) auprès des entreprises inscrites au programme, alors que la MRC n'aura à émettre qu'un seul versement auprès de la SDT.

De même, le CA souhaite s'assurer qu'un maximum d'entreprises ou d'organismes témiscamiens ont reçu l'information sur ce programme afin qu'ils puissent bénéficier de cette opportunité.

03-18-076A **Impression de la carte touristique du Témiscamingue – Demande de soutien financier.**

Considérant l'importance de maintenir la carte touristique du Témiscamingue en version papier;

Considérant que la Société de développement du Témiscamingue n'a plus de budget pour voir à l'impression de cette carte;

Considérant que les coûts d'impression sont de 1 295 \$ pour 2000 exemplaires ou 1 390 \$ pour 2 500 copies;

Considérant la disponibilité du Fonds de promotion en tourisme de la MRC;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'allouer un montant maximum de 1 500 \$ à même le Fonds de promotion en tourisme de la MRC pour l'impression de 2 500 exemplaires de la carte touristique 2018.

La Société de développement du Témiscamingue assure le suivi quant à l'impression et à la distribution de la carte touristique.

Information **Implantation d'un conseil sans papier – Résultats du sondage réalisés auprès des municipalités locales.**

Lors de la séance du CA de février dernier, suivant une présentation de la solution proposée par IDSide Web pour un conseil sans papier, les membres du CA souhaitaient une validation auprès des municipalités locales sur trois aspects :

- Connaitre quelles municipalités étaient déjà en mode « sans papier » lors de la tenue de leur conseil municipal : 12 municipalités fonctionnent ainsi.
- Combien de municipalités fournit un portable ou une tablette électronique à leurs élus : 12 municipalités.
- S'il était possible d'imprimer les documents à partir de la plateforme IDSide, advenant le cas où des élus voudraient poursuivre en version « papier »: la technologie permet de faire les impressions à partir d'un accès web.

Ce dossier sera ramené auprès du conseil de la MRC pour échanges et décision finale, l'ensemble des élus étant impliqués dans ce virage important pour la tenue des séances du CA et conseil.

03-18-077A

Offre de services de PG Solutions pour réaliser une étude de faisabilité pour un regroupement de leur logiciel sur le serveur de la MRC de Témiscamingue.

Considérant qu'en décembre 2017, suivant un appel de projets par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire via leur programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, une demande a été adressée à l'entreprise PG Solutions pour le regroupement des municipalités sous une même licence du logiciel de la suite complète de PG, sur un serveur centralisé;

Considérant que PG Solutions avait manqué d'ouverture à adapter leur approche pour favoriser la mise en commun de services, selon les besoins mentionnés par les municipalités locales;

Considérant que plusieurs municipalités locales ont émis des résolutions pour demander à l'entreprise PG Solutions de montrer plus d'ouverture et d'adapter son approche à la réalité des petites municipalités locales et de les desservir selon les besoins exprimés;

Considérant qu'en réponse aux résolutions municipales, l'entreprise PG Solutions a déposé une offre de services pour réaliser un mandat se déclinant comme suit :

- Analyse de possibilités de centraliser toutes les solutions utilisées par les municipalités clientes de PG Solutions sur une solution serveur installé dans les bureaux de la MRC de Témiscamingue;
- Production d'un rapport qui informera les décideurs à savoir quels équipements devront être acceptés et quelle configuration sera nécessaire pour le bon fonctionnement des solutions de PG Solutions.

Considérant qu'une rencontre mensuelle des directrices et directeurs généraux a eu lieu le mardi, 27 février et pour laquelle il a été convenu que les frais reliés à l'offre de services de PG Solutions, soit un montant de 1 690,13 \$ (taxes incluses), seront assumés par les municipalités ayant produites une résolution auprès de PG Solutions, pour demander un changement dans leur approche;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de l'entreprise PG Solutions pour une analyse de centralisation de la suite complète de PG Solutions sur un serveur centralisé pour un montant de de 1 690,13°\$ (taxes incluses);
- ❖ Que la facture soit redistribuée entre les municipalités ayant acheminé une résolution auprès de la firme PG Solutions.

La MRC se réserve le droit de ne pas procéder au paiement de l'analyse dans l'éventualité où les municipalités locales seraient insatisfaites des résultats du mandat ou que les objectifs ciblés ne soient pas rencontrés.

Information **La Coopérative informatique municipale (CIM).**

Madame la préfète informe le CA qu'elle siège comme représentante de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au conseil d'administration de CIM. Elle demandera à cette dernière les avantages et inconvénients à la mise en commun de leur solution sur un serveur centralisé, histoire de comparer l'offre de PG Solutions et CIM.

Information **Recommandation pour l'achat d'un camion forestier et d'un VTT pour la réalisation des inspections en milieux isolés.**

Plusieurs questions ayant été soulevées par des membres du CA avant la tenue de la séance, le présent point est reporté à une séance ultérieure afin de documenter certains volets du dossier, tels que les coûts d'entretien, l'entreposage des équipements, voir à une entente avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), etc.

Information **Gestion des matières résiduelles – Recommandation du comité CAGE pour l'utilisation des revenus de la vente de matériel à l'Écocentre.**

Après validation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la recommandation du comité du CAGE soit de conserver le montant des ventes de diverses matières à l'Écocentre pour des mesures de reconnaissance pour l'ensemble des employés de la MRC, ne peut être retenu.

03-18-078A **Gestion de l'immeuble – Renouvellement du contrat de services d'entretien par les Ateliers Kami.**

Considérant que la MRCT a un contrat d'entretien ménager avec « Les Ateliers Kami inc. » depuis le 1^{er} avril 1985;

Tarif annuel :

Du 1 ^{er} avril 1985		
Au 28 mars 1986 :	23 800,00 \$	
Au 31 mars 1987 :	24 775,80 \$	(4,1 %)
Au 31 mars 1988 :	25 865,94 \$	(4,4 %)
Au 31 mars 1989 :	27 055,77 \$	(4,6 %)
Au 31 mars 1990 :	28 138,00 \$	(4 %)
Au 31 mars 1991 :	29 404,00 \$	(4,5 %)
Au 31 mars 1992 :	31 168,24 \$	(6 %)
Au 31 mars 1993 :	31 698,10 \$	(1,7 %)
Au 31 mars 1994 :	32 332,06 \$	(2 %)
Au 31 mars 1995 :	32 817,04 \$	(1,5 %)
Au 31 mars 1998 :	32 817,04 \$	(0 %)
Au 31 mars 2001 :	32 817,04 \$/an	(0 %) (3 ans)

Au 31 mars 2004 :	32 817,04 \$/an	(0 %)	(1 an)
Au 31 mars 2005 :	32 817,04 \$/an	(0 %)	(1 an)
Au 31 mars 2006 :	33 473,38 \$	(2 %)	(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)
Au 31 mars 2009 :	35 871,00 \$		(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)
Du 1 ^{er} avril 2012 : au 31 mars 2015	37 804,97 \$		(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)
Du 1 ^{er} avril 2015 : au 31 mars 2018	39 923,28 \$		(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)
Du 1 ^{er} avril 2018 : au 31 mars 2021	42 117,89 \$		(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)

Considérant que « Les Ateliers Kami inc. » propose de renouveler le contrat pour une période de trois ans, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021, indexé selon l'IPC au 1^{er} janvier de chaque année;

Considérant que le contrat inclut les équipements, matériaux, produits et outillages nécessaires à la réalisation des travaux;

Considérant que selon l'entente du 25 mars 1985, la MRC peut, dans les 60 jours de l'échéancier annuel, renouveler avec augmentation selon « L'indice des prix à la consommation » ou retourner en soumission publique;

Considérant qu'en vertu de l'article 938 du Code municipal du Québec, un contrat peut être octroyé de gré à gré avec un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler le contrat d'entretien ménager de l'immeuble de la MRC de Témiscamingue avec « Les Ateliers Kami inc. » pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021, selon les conditions établies (indexation annuelle, selon l'IPC);
- ❖ D'autoriser, s'il y a lieu, le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT, à signer pour et au nom de la MRCT, tous les documents nécessaires à cette fin.

Information

Gestion de l'immeuble - Appel d'offres pour les plans et devis d'un système de ventilation et climatisation pour l'immeuble.

La MRC de Témiscamingue a procédé, auprès de quatre firmes, à un appel d'offres sur invitation pour des services d'ingénierie en vue de l'installation d'un système de ventilation-climatisation pour son édifice administratif situé au du 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le 2 février 2018.

À la date de fermeture du dépôt des soumissions, soit le 27 février 2018, 16 h, la MRC n'a reçu aucune soumission. Les motivations exprimées par certains fournisseurs sont présentées auprès du CA. Le processus sera relancé à nouveau, en tenant en compte de nouveaux éléments à inscrire au devis.

Information **Gestion de l'immeuble – État de situation concernant les accès.**

Les membres du CA prennent acte du rapport de Madame Noémie Ash, directrice des ressources financières, humaines et matérielles, concernant le projet d'installation de serrures à codes pour les 2 accès principaux de l'immeuble sois au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes. L'essai sur un des accès s'étant avéré infructueux, les inconvénients ayant été largement dénotés, le projet est donc abandonné.

03-18-079A **Gestion de l'immeuble – Renouvellement du support technique pour le système téléphonique.**

Considérant que la MRCT a conclu un contrat avec Télébec concernant le support technique de son système téléphonique Avaya (excluant les frais du technicien);

Considérant que ce contrat vient à échéance le 31 mars 2018;

Considérant que la version du logiciel utilisé par le système Avaya doit être mis à jour;

Considérant la proposition de Télébec;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler le contrat de support technique d'Avaya pour une période de 3 ans et de mettre à niveau le logiciel d'utilisation IPOSS, au montant de 1 485,45 \$ + taxes;
- ❖ D'autoriser, s'il y a lieu, le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT, à signer pour et au nom de la MRCT, tous les documents nécessaires à cette fin.

Information **Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

03-18-080A **Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **91 390,98 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **826 188,50 \$**, et ce, pour la période du 16 janvier au 15 février 2018.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 mars 2018.



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

03-18-081A

Autorisation pour octroi d'un contrat – Dossier technologies en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que lors de sa séance tenue le 20 septembre 2017, par résolution no 09-17-269, le conseil de la MRC a approuvé la recommandation émise par le comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC à l'effet de procéder à l'embauche d'un consultant pour évaluer la mise en place des nouvelles technologies (coûts, couverture, fiabilité, facilité d'utilisation, avantages/désavantages) qui pourraient s'avérer être plus rentables à long terme comparativement au système de téléavertisseur actuel;

CONSIDÉRANT que ce mandat a été prévu au budget 2018 de la MRC pour le service incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, le 27 février 2018, de M. Richard Lefebvre, consultant, d'un montant de 3 300 \$ (avant taxes) qui consiste à réaliser le mandat qui se décrit comme suit :

- Évaluation des solutions offertes utilisant le réseau cellulaire;
- Comparaison entre les différentes solutions
- Évaluation de la couverture de l'ensemble du territoire;
 - o Solutions alternatives pour les secteurs non couverts.
- Essai terrain des solutions ayant du potentiel;
- Rapport et recommandations.

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie, lors de sa rencontre du 27 février dernier, recommande l'octroi du contrat, en autant que le mandat couvre la totalité du territoire, incluant le sud du Témiscamingue;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à M. Richard Lefebvre, le contrat pour la réalisation du mandat sur les nouvelles technologies en mobilisation du personnel des SSI du Témiscamingue, au montant de 3 300 \$ avant taxes.

Le dépôt du rapport final est prévu pour septembre 2018.

03-18-082A

Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 2 – Subvention au transport collectif régional – Demande de subvention au MTMDET pour l'année 2018.

Considérant que la MRC de Témiscamingue offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement Le Baladeur du Témiscamingue;

Considérant que Le Baladeur du Témiscamingue a déposé son plan de développement de l'année 2018;

Considérant qu'en 2017, 14 873 déplacements par transporteur, par autobus, minibus et par taxi ont été effectués par ce service;

Considérant que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base, au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et pourra atteindre (*choix suivants*):

- 75 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer moins de 5 000 déplacements;
- ou*
- 100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;
- ou*
- 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;
- ou*
- 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer 20 000 et 49 999 déplacements;
- ou*
- 275 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer plus de 50 000 déplacements.

Considérant les surplus accumulés au 31 décembre 2017 et qu'un tiers de ce montant sera retranché de la subvention;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Considérant que pour le service de transport collectif, la contribution du milieu (MRCT et Partenaires) prévue en 2018 est de 38 250 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 17 500 \$ en 2018;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue prévoit effectuer 16 600 déplacements par transporteurs, par autobus, minibus et par taxi au cours de l'année 2018
- ❖ Que la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2018 de 100 000 \$, en tenant compte qu'un retranchement du tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2017 sera appliqué à ce montant;
- ❖ Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

Information Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

03-18-083A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 21 mars 2018
- Comité administratif : 4 avril 2018

Il est 19 h 45.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale
– secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.